



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 22 décembre 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : Madame la maire Louise Chamberland, mesdames Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et messieurs les conseillers Cédric Valois-Mercier et Benoit Harton.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 13 décembre 2021 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par la directrice générale madame Andréane Collard-Simard et tenue le 22 décembre 2021 à 16 h par vidéo conférence.

Les membres présents à la conférence vidéo à l'ouverture de la séance à 16:00 et formant quorum, madame la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Madame Andréane Collard-Simard directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

En raison de la pandémie Covid-19, exceptionnellement la séance du conseil est en conférence vidéo. Le contenu de l'enregistrement sera diffusé sur le site web de la municipalité.

275.12.21

2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport de signification ;

CONSIDÉRANT l'article 956 du CMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

276.12.21

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Dépôt de l'avis de convocation ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisations des dépenses en immobilisations ;

5. Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal des dépenses en immobilisations des dépenses en immobilisations ;
6. Période de questions ;
7. Levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Madame la maire, Louise Chamberland présente les prévisions budgétaires 2022 et le programme triennal des dépenses en immobilisations.

Prévisions budgétaires Exercice se terminant le 31 décembre 2022

RECETTES

Taxes	1 890 595 \$
Paielement tenant lieu de taxes	52 000 \$
Transferts (<i>subventions, programme, etc.</i>)	401 624 \$
Autres recettes de sources locales	53 431 \$

TOTAL DES RECETTES **2 397 650 \$**

DÉPENSES

Administration	427 862 \$
Sécurité publique	262 703 \$
Transport	422 564 \$
Hygiène du milieu	520 486 \$
Santé et bien-être	11 000 \$
Aménagement et urbanisme	147 914 \$
Loisirs et culture	223 125 \$
Frais de financement	49 748 \$
Dettes à long terme	332 248 \$

TOTAL DES DÉPENSE **2 397 650 \$**

Taux des taxes sur la valeur foncière

Taxes foncières générales	0.42824 \$
Service de la dette aqueduc & égout	0.03243 \$
Service de la dette générale	0.12572 \$
Taxes spéciales incendie	0.10954 \$
Taxes spéciales police	0.07992 \$
Taxes spéciales déneigement	0.14624 \$
Quotes-parts et services rendus MRC	0.15194 \$

Total des taxes foncières **1.07402 \$**

Autres taxes

Aqueduc – Exploitation	187 \$
Égouts – Exploitation	153 \$
Matières résiduelles	195 \$
Aqueduc & égout service de la dette	210 \$
Tarification vidanges boues fosses septiques	175 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

No. projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation						
		Dépenses antérieures au programme	Programme triennal				Dépenses ultérieures au programme	Total
			Année : 2022	Année : 2023	Année : 2024	Total des trois années		
401	Ingénierie et construction d'un réservoir d'eau potable	7 619	400 000			400 000		400 000
402	Ingénierie et construction de l'aqueduc – chemin du Fronteau	15 845	200 000			200 000		200 000
403	Ingénierie et construction Télémétrie	5 748	155 000			155 000		155 000
404	Ingénierie et construction 5 puits			442 000		442 000		442 000
405	Construction de l'aqueduc et égout – Secteur Nord-du-Rocher	7 948			2 100 000	2 100 000		2 100 000
406	Réfection de la chaussée Nord-du-Rocher				200 000	200 000		200 000
407	Édifice municipal – chauffage et génératrice			70 000		70 000		70 000
408	Génératrice eaux usées		35 000			35 000		35 000
409	Tracteur			80 000		80 000		80 000
410	Signalisation lumineuse		12 000			12 000		12 000
411	Toiture bibliothèque		60 000			60 000		60 000
412	Asphaltage rue Garneau		30 000			30 000		30 000
413	Infrastructures loisirs		15 000	14 000		29 000		29 000
	TOTAL		907 000	606 000	2 300 000	3 813 000		3 813 000

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

277.12.21

5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022 de même que du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

ATTENDU QU'avis public de cette séance extraordinaire a été donné conformément à l'article 956 du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Cédric Valois-Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme :

ADOPTE le budget de l'exercice financier 2022 prévoyant des revenus et dépenses de 2 397 650 \$;

ADOPTE le programme d'immobilisations pour les exercices financiers de 2022, 2023 et 2024.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

278.12.21

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 16:10

Louise Chamberland
Maire

Andréane Collard-Simard
Directrice générale et
greffière-trésorière